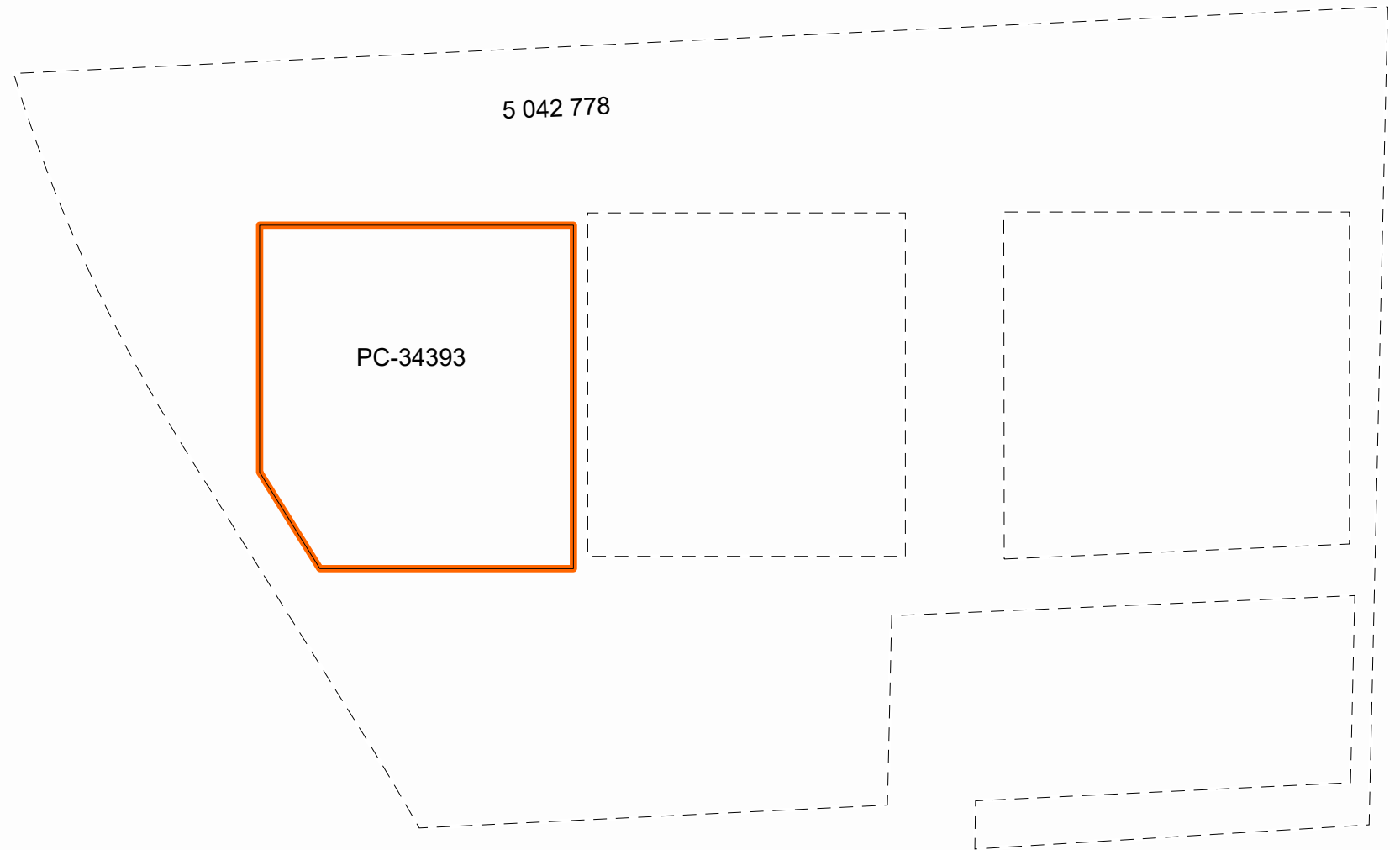


Plan cadastral

[Liste des plans](#)

Document à afficher :	Plan parcellaire	1	de	2	
Circonscription foncière :	Sherbrooke				
Cadastre :	Cadastre du Québec				
Lot :	5 418 602				
Type de document :	Plan parcellaire			Numéro de document :	1033764

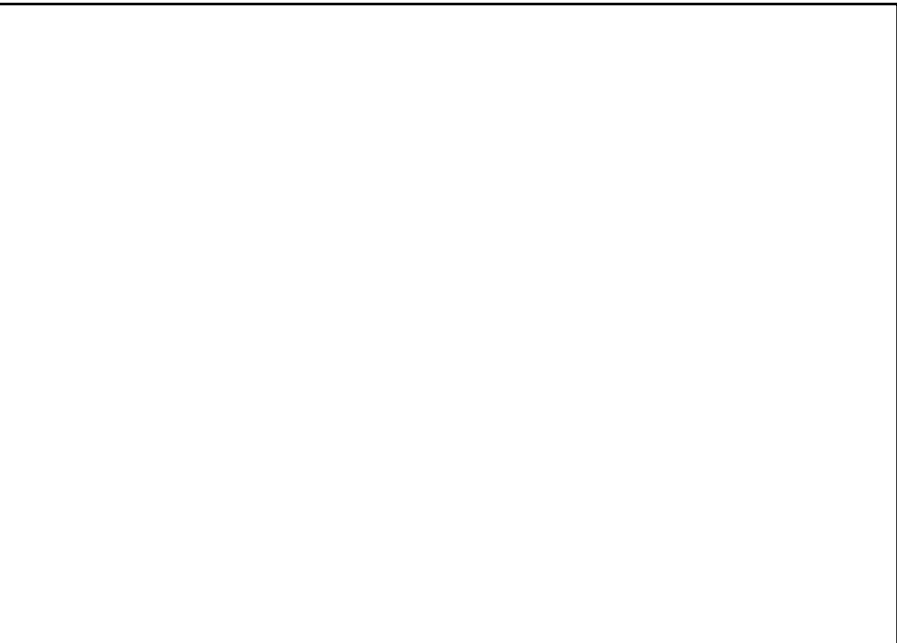
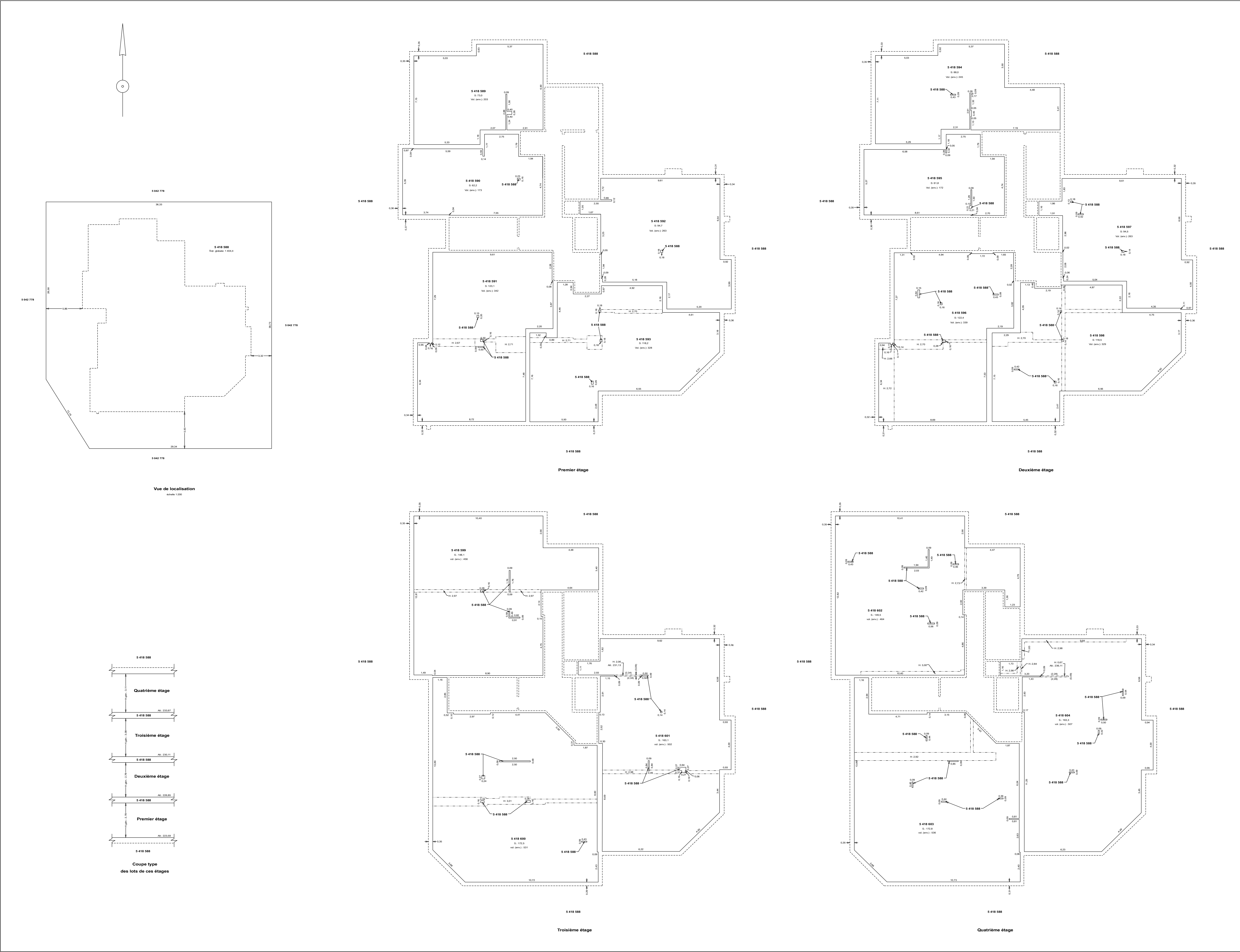


Contexte de l'opération cadastrale			
Numéro de dossier :		1033764	
Circonscription foncière :		Sherbrooke	
Dépôt au cadastre :		2013-12-04	
Entrée en vigueur au BPD :		2013-12-06	
Identification du lot			
Numéro de lot :		5 418 602	Plan complémentaire :
			PC-34393
Concordance(s)			
Numéro(s) de lot :		5 042 779 ptie	
Propriétaire(s)			
9226-0520 QUÉBEC INC.			
Titre(s) de propriété			
Mode(s) d'acquisition :		Contrat	Numéro(s) d'inscription :
			17520306 Sherbrooke
Localisation du lot			
Municipalité(s) :		Sherbrooke (Ville)	
Signature de l'arpenteur(e)-géomètre			
Fait conformément aux dispositions de l'article :		3043, al.1 C.c.Q.	
Préparé à :		Sherbrooke	
Signé par :		Christian De Passillé, arpenteur(e)-géomètre	
Minute :		9235	En date du :
			24 octobre 2013
Information provenant de l'habillage du plan			
Projection MTM, fuseau :		7	
Feuillet(s) cartographique(s) :		21E05-010-2505	
Municipalité(s) :		Sherbrooke (Ville)	
Note(s) :		L'approbation signée par le(s) propriétaire(s) ou son (leur) mandataire a été déposée au greffe de l'arpenteur(e)-géomètre signataire et réfère à la minute du plan visé.	

Plan cadastral

[Liste des plans](#)

Document à afficher :	Feuillet du plan complémentaire	1	de	1
Circonscription foncière :	Sherbrooke			
Cadastre :	Cadastre du Québec			
Lot :	5 418 602			
Type de document :	Plan complémentaire	Numéro de document :		PC-34393 - 1001



—	Limite de lot
- - -	Limite de lot bornant
- . - . -	Différence d'altitude
- - - - -	Différence de hauteur
- - - - -	Ouverture au plancher
- - - - -	Ouverture au plafond
- - - - -	Périmètre extérieur du bâtiment

PORTÉE DU CADASTRE :
Le plan cadastral immatricule les immeubles en les situant en position relative, en indiquant leurs limites, leurs mesures et leur contenance. Il est présumé exact. De plus, dans le cadastre du Québec, la présomption d'exactitude qui s'attache au plan cadastral et qui est prévue au deuxième alinéa de l'article 3027 C.c.Q. reçoit application. Cependant, cette présomption est simple, c'est-à-dire qu'elle peut être détruite par la preuve contraire.

DOCUMENT JOINT :
Un document joint complète ce plan cadastral.

Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.

CADASTRE VERTICAL

PLAN CADASTRAL COMPLÉMENTAIRE
CADASTRE DU QUÉBEC

Circonscription foncière: Sherbrooke
Municipalité: Sherbrooke (Ville)

Fait conformément aux dispositions de l'article (des articles) 3043, al.1 C.c.Q.

Préparé à Sherbrooke

Signé numériquement par: Christian de Passillé
a-g. (Matricule 1905)

Minute: 9235 datée du 24 octobre 2013
Dossier ag: 56629